

# ADMISSION EN SECONDE ANNÉE

## Étudiants extérieurs au lycée Henri-IV

### CONDITIONS POUR PRÉSENTER SA CANDIDATURE

Les étudiants éligibles à l'admission directe en seconde année sont :

- Les étudiants **de seconde année autorisés à redoubler**
- Les étudiants **de première année hors Académie de Paris autorisés à passer en seconde année** et **avec l'avis favorable de leur chef d'établissement**

La candidature de tout étudiant non autorisé dans son établissement à redoubler ou à passer en seconde année n'est pas recevable.

**Les étudiants de première année de l'Académie de Paris ne sont pas éligibles à cette procédure** : ils ne peuvent changer d'établissement entre leur première et leur seconde année qu'en cas d'admission dans une filière ou une spécialité non proposée par leur établissement d'origine ou en cas d'effectifs insuffisants en seconde année dans celui-ci. Leur dossier est examiné par une commission académique. Ils se renseignent à ce sujet auprès de leur établissement d'origine. Cette procédure est centralisée par le rectorat de Paris.

### DÉLAIS DE CANDIDATURE

**Envoi des dossiers de candidature du 10 juin au 28 juin 2025 inclus.**

**Examen des dossiers** par les équipes pédagogiques du lycée Henri-IV **du 3 au 8 juillet 2025.**

Proclamation des éventuelles **admissions les 10 et 11 juillet 2025**. Seuls les candidats retenus seront contactés par l'établissement.

**RAPPEL** : les candidatures sont admises au regard de leur excellence et des effectifs disponibles à l'issue de la réinscription de nos étudiants. Le nombre de places disponibles peut varier.

### COMMENT CANDIDATER ?

Pour **candidater en seconde année au lycée Henri-IV** :

- **Préparer l'ensemble de vos documents dans l'ordre indiqué en un seul et unique pdf** :
  - Fiche de candidature 2025 – 2026 *avec signature et avis de votre chef d'établissement (jointe ci-dessous)*
  - Bulletins de toute votre scolarité post-Bac dont le 2<sup>ème</sup> semestre attestant l'autorisation de refaire une 2<sup>ème</sup> année
  - Attestations d'études des 2 années (crédits ECTS)
  - *Éventuellement* vos résultats aux concours
  - *Éventuellement* vos lettres de recommandation
- **puis cliquer sur le lien suivant : [ICI](https://app.questionnaireweb.com/f/263684/4q1oJXuHW1t5q1FKTpEfoM)** (<https://app.questionnaireweb.com/f/263684/4q1oJXuHW1t5q1FKTpEfoM>), compléter le questionnaire et **téléverser l'ensemble de vos documents dans l'ordre indiqué en un seul et unique pdf** :

**Aucun envoi postal ne sera accepté.**

**ATTENTION** : ces documents doivent être adressées **dans l'ordre indiqué en un seul et unique fichier PDF**. Toute candidature adressée en plusieurs pièces-jointes sera rejetée. Vous trouverez de nombreux sites internet permettant facilement la fusion des fichiers PDF en un seul fichier.

Nous restons à votre disposition pour toute question à l'adresse suivante : [cpge.henri4@ac-paris.fr](mailto:cpge.henri4@ac-paris.fr)